

Du Neuf octobre an mil huit cent soixante-cinq, à 6 heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Edmond Jean Joseph Foucard

veuf de Laurence Victoire Casseux

âgé de vingt sept ans, né à La Gardes département

de deux du mois de novembre mil

huit cent trente sept profession d' entrepreneur de voitures domicilié à

La Gardes département d' evreux fils majeur de

son père profession d' maître bouillanger en son venant

domicilié à La Gardes département d' evreux et de

Marie Eulèrie Reynaud, son épouse sans préférence d'émirée

à La Gardes in présent et assistant d'une part

Et de Mariane Louise Augias

âgée de vingt ans, née à La Craie département d' evreux

le vingt du mois de juillet mil huit cent quarante cinq

profession d' ouvrier domiciliée à La Gardes département d' evreux

Mari fille mineure de Jean Joseph Pierre Augias

profession d' Cultivateur domiciliée à La Gardes département

d' evreux et de Virginie Redegonde Casy, son

épouse d'émirée à La Gardes in présent et assistant

d' autre part

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage, faites

par nous sans opposition les vingt quatre septembre

et premier octobre jours de dimanche au mil huit

cent soixante cinq demeurées affichées pendant

le deux recité par la loi

2° Du l'acte de naissance du futur époux

3° Du l'acte de décès du père du futur époux

4° Du l'extrait du l'acte de naissance de la future

épouse

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les jurés qui ont

autorisé le mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante-cinq, par devant M^r

département d' _____ notaire à _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Mariane Louise Augias et l'autre Edmond Jean Joseph Foucard

Le tout en présence de Augier Charles domicilié à La Gardes département d' evreux âgé de huit ans profession de maître Boulanger, beau frère du futur époux

De Maur Genouvrier domicilié à La Gardes département d' evreux âgé de deux ans profession de propriétaire, oncle du futur époux

De Puerin Joseph domicilié à La Gardes département d' evreux âgé de vingt ans profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

Et de Amouroux, Michel domicilié à La Gardes département d' evreux âgé de vingt ans profession de degarimier en robe, non parent ni allié des époux

Après quoi, nous Lois Requier adjoint Delput au Maire et le Maire faisant fonctions d'officier de l'état civil, à prononcé, du nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi par et l'acceptation de la future. En présence et de la mère de la future qui ont déclaré ne le savoir de de faire signer.
